

Service Master 2
Affaire suivie par Marianne BAROU
04 78 78 73 24
marianne.barou@univ-lyon3.fr

PROCEDURE D'INSCRIPTION EN DSN

PREMIERE SEMESTRIALITE DSN - Inscription avant le 30 octobre :

Vous devez compléter le dossier d'admission et faire viser l'onglet « transfert » par votre université d'origine. Ce document devra être retourné accompagné de la photocopie du relevé de note du master deuxième année de droit notarial à madame Marianne BAROU.

AUTRES SEMESTRIALITES DSN :

Vous devez contacter madame Marianne BAROU par courrier électronique afin que votre autorisation d'inscription sur l'application universitaire puisse être débloquée.

- | | |
|------------------|--|
| DSN-1 : | => première semestrialité de décembre à juin N+1 |
| DSN 1-2 : | => deuxième semestrialité de juin N+1 à décembre N+1 |
| | => troisième semestrialité de décembre N+1 à juin N+2 |
| DSN-2 : | => quatrième semestrialité de juin N+2 à décembre N+2 |
| | => Soutenance du mémoire entre octobre N+3 et janvier N+4. |

Dans le cadre de ce diplôme, une double inscription est nécessaire (Université Jean Moulin + CPFPPN).